



FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE

PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE CONTROLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES EN GUINEE

STDF/PG/498

RAPPORT DE FIN DE PROJET



Septembre 2024

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

STDF/PG/498
Titre PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE CONTROLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES EN GUINEE
Organisme chargé de la mise en œuvre COLEAD - Comité de Liaison Entrepreneuriat – Agriculture - Développement
Partenaires Ministère de l'Agriculture et de l'élevage Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (DNPV-DS)
Date de début 15/10/2019
Date de fin 30/04/2024 <i>Prolongation 1 : Novembre 2022 – Avril 2023</i> <i>Prolongation 2 : Avril 2023 – Avril 2024</i>
Bénéficiaire(s) <ul style="list-style-type: none">• Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (DNPV-DS)• Les autorités compétentes SPS (DNPV-DS, ONCQ, AGUIPEX, Douanes, etc.)• Les producteurs et exportateurs et leurs organisations professionnelles• Les Institutions relais (Service de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole - SEPROCA)• L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
Budget Valeur totale du projet : 762,314.96 USD Contribution du STDF : 502 982,23 USD - Autres contributions : 101 756,01 USD – Cofinancement Fit For Market SPS (FFM SPS) 157 576,72 USD – Contrepartie Gouvernement Guinéen

TABLE DES MATIÈRES

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
2 APERÇU.....	7
3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET	8
4 RÉSULTATS ATTEINTS	9
4.1 Résultats obtenus liés à l'objectif global et aux résultats du projet.....	9
4.2 Résultat 1 : Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire	10
4.3 Résultat 2 : Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, en application des NIMP	11
4.4 Résultat 3 : Renforcement des compétences des principales parties prenantes.....	17
4.5 Résultat 4 : Renforcement des dynamiques de communication et de compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire	22
4.6 Autres résultats inattendus	23
5 QUESTIONS TRANSVERSALES	24
5.1 Genre	24
5.2 Environnement, biodiversité et changements climatiques	25
6 APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE	25
7 DIFFICULTES, RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	27
7.1 Instabilité institutionnelle	27
7.2 Pandémie COVID-19	28
7.3 Ressources humaines et collaboration	28
7.4 Autres difficultés	28
8 COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION	28
9 DURABILITÉ ET SUIVI.....	32
10 ENSEIGNEMENTS TIRÉS	33
11 RECOMMANDATIONS.....	34
12 ANNEXE.....	34

LISTE DES ABREVIATIONS

Acronyme	Nom Complet
AGUIPEX	Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
ARP	Analyse des Risques Phytosanitaires
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BAI	Boîte à Image
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
CABI	Centre for Agriculture and Biosciences International
CARAH	Centre pour l'Agriculture et l'Agro-industrie de la province du Hainaut
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNAG	Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée
CNOP - G	Confédération Nationale des organisations Paysannes de Guinée
COLEAD	Comité de Liaison-Entrepreneuriat-Agriculture-Développement
COFIL	Comité de Pilotage
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
DNPV - DS	Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées
ECP	Evaluation des Capacités Phytosanitaires
ENABEL	Agence Belge de Développement
FAEFF	Fond d'Appui aux Activités Économiques des Femmes et Filles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFM SPS	Fit For Market SPS
FFM PLUS	Fit For Market PLUS
FPPD	Fédération des Planteurs du Fouta Djallon
GBP	Guide de Bonnes Pratiques
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
ISO	Organisation internationale de normalisation
NIMP	Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONCQ	Office National de Certification et de Qualité
ORNQ	Organismes Réglementés Non de Quarantaine
PLMF	Programme de Lutte contre la Mouche des Fruits
PPP	Produits de Protection des Plantes
PRODEFIMA	Programme de Développement de la Filière Mangué
RASFF	Rapid Alert System for Food and Feed
SERPROCA	Service de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
STDF	Standards and Trade Development Facility
SYRIMAO	Système Régional Innovant de Contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest
TRACES	Trade Control and Expert System

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Station météo installée à Timbi Madina	12
Photo 2 : Partie de la formation sur le terrain, démonstration de l'identification de la bactérie Ralstonia avec une bouteille d'eau.....	13
Photo 3 : Visite d'un périmètre de production de pomme de terre dans le cadre de la mise en place du système de surveillance contre le Mildiou	14
Photo 4 : Imagier du Guide de Bonnes Pratiques en culture de pomme de terre.....	16
Photo 5 : atelier de restitution des résultats du système de surveillance et formation aux techniques de lutte efficace contre le mildiou et d'autres nuisibles.....	19
Photo 6 : Formation des techniciens de l'UGAS à l'utilisation de VigiMAP	20
Photo 7 : Dernier COPIL (Avril 2024)	22
Photo 8 : Rencontre entre la direction de la DNPV-DS et les services déconcentrés	23
Photo 9 : Exemples de communications sur les différentes plateformes (A)	30
Photo 10 : Exemples de communications sur les différentes plateformes (B)	30
Photo 11 : Exemples de banderoles produites dans la mise en œuvre des activités	31
Photo 12 : Quelques exemples de production vidéo	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principales activités de renforcement de capacité	18
Tableau 2 : situation financière	27

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le projet de Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée visait à renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

Plus particulièrement, le projet visait à remédier aux nombreuses faiblesses et contraintes à la mise en œuvre effective des mesures SPS en Guinée relevées lors de l'évaluation des capacités phytosanitaires réalisée en Guinée (ECP) avec le soutien du STDF et la CIPV. Le projet STDF/PG/498 s'inscrit donc dans la droite ligne des recommandations de l'ECP pour renforcer les capacités de la DNPV-DS à juguler les principales faiblesses du contrôle phytosanitaire, en lien notamment avec les enjeux et exigences de conformité et de compétitivité pour l'accès aux marchés des produits agricoles d'origine guinéenne. Les filières ayant un besoin immédiat de renforcement des capacités de contrôle SPS en Guinée sont nombreuses mais le projet s'est focalisé sur la mangue et la pomme de terre sur le secteur export.

Le projet avait pour budget total 762 314 USD avec une contribution de 502 982 USD du STDF.

Officiellement lancé en octobre 2019, le projet avait une durée d'exécution initiale de 36 mois. En décembre 2022, le STDF a approuvé une première demande d'extension de la durée d'exécution technique du projet à budget constant jusqu'au 30 Avril 2023. La seconde demande d'extension a également été approuvée à la suite de la première jusqu'en 31 avril 2024. Ces demandes d'extension s'expliquent notamment par les restrictions liées à la COVID 19 qui ont retardé l'organisation des activités, mais aussi les troubles politiques qui ont débuté en octobre 2019 suivis par le coup d'état de septembre 2021 et la mise en place d'un gouvernement de transition. En effet, les appuis individuels ou collectifs en présentiel proposés par le COLEAD dans le cadre de ses programmes ont été partiellement interrompus dès le début du projet en octobre 2019.

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DNPV-DS basé à Conakry, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COFIL). La coordination locale du projet a également connu une instabilité institutionnelle avec un changement de coordinateur et un changement à la tête de la direction de la DNPV-DS.

Malgré les contraintes et défis auxquels il a fallu faire face (COVID 19, instabilité politique et institutionnelle), le niveau de réalisation des activités du projet est élevé et est estimé à près de 80%. Il est utile de préciser que certaines activités de mise en place d'infrastructures étaient liées à la mobilisation de la contrepartie du Gouvernement guinéen. Celles-ci n'ont pas été mises en œuvre et font partie des 20% des activités non réalisées. Plusieurs facteurs ont contribué au bon déroulement du projet, ainsi qu'à la réussite des actions menées : flexibilité, anticipation et capacité à s'adapter rapidement au contexte du moment, dimensionnement des activités en tenant compte de la capacité d'absorption et des réalités des parties prenantes visées, appui sur une expertise locale et renforcement de cette dernière au besoin, création d'un cadre d'échanges et de collaboration avec les autres structures intervenant dans le pays, etc.

Les résultats clés suivants ont été enregistrés au terme du projet :

- L'amélioration du cadre législatif régissant le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires ;
- La mise en place d'un plan de surveillance phytosanitaire de la mouche des fruits et du mildiou ;
- La mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés pour la Guinée qui a été publiée sur le site de la CIPV ;
- L'élaboration du « dossier mangue¹ » (ce dossier décrit les mesures de traitement mise en place par la Guinée afin de s'assurer que les mangues sont exemptes de Tephritidae, et est une condition pour tout export de mangues vers l'UE) approuvé par l'UE en mars 2020
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques (GBP) pour la production de pommes de terre ;
- La formation des encadreurs des différentes structures faïtières et la formation de plus de 400 acteurs des filières concernées ;

¹ Le 21 mars 2019, de nouvelles règles ont été officiellement adoptées en tant que directive d'application de la Commission (UE) 2019/523, modifiant les annexes I à V de la directive phytosanitaire 2000/29/CE. Les exportations de mangues ne sont autorisées dans l'UE que si « elles ont été soumises à un traitement efficace ». Les ONPV de chaque pays doivent envoyer un dossier à l'UE décrivant en détail le traitement qui sera appliqué.

- L'amélioration des relations de la DPV avec les opérateurs privés et les autres acteurs du système phytosanitaire.

Ces efforts conjoints ont grandement contribué à l'amélioration de l'efficacité du système phytosanitaire guinéen, offrant de nouvelles perspectives pour l'exportation agricole du pays vers les marchés régionaux et internationaux.

Différentes actions réalisées contribueront à la durabilité du projet après sa clôture, notamment

- Le renforcement des compétences techniques et pédagogiques d'experts, d'inspecteurs, de vulgarisateurs, et du personnel des opérateurs privés ;
- L'opérationnalisation d'une unité de formation interne à la DNPV-DS ;
- L'élaboration d'un Guide de Bonnes Pratiques (GBP) de production de pomme de terre, sa boîte à image ainsi que son guide d'animation,
- L'initiation des essais d'efficacité et variétaux pour la lutte contre le mildiou de la pomme de terre qui impliquera le secteur privé.

Il convient de conserver un bon niveau de suivi au niveau de l'ensemble des opérateurs actifs dans les filières mangue et pomme de terre ainsi qu'au niveau des services d'inspection et de contrôle phytosanitaires.

2 APERÇU

Le projet STDF/PG/498 a été initié en 2019 en réponse aux préoccupations croissantes concernant la conformité aux Normes Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) en Guinée. Ces normes SPS sont essentielles pour faciliter le commerce international tout en protégeant la santé publique et l'environnement. La Guinée, comme de nombreux autres pays en développement, fait face à des défis pour répondre aux exigences SPS, ce qui entrave souvent l'accès à certains marchés.

Le secteur agricole occupe une place importante pour le développement économique et rural en Guinée. Pourtant, il se heurte à des contraintes qui contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs nationaux et internationaux. Au rang de ces contraintes figurent principalement la faible maîtrise des techniques de production et surtout la présence de problèmes phytosanitaires ayant une forte incidence sur la production et l'exportation. Malgré des conditions climatiques et l'existence de sols favorables à la production agricole qui permettent à la Guinée de disposer d'une gamme très variée de cultures, les pertes post-récoltes des secteurs clés sont très élevées (estimées entre 60 et 85% pour la mangue par exemple).

En 2017, l'Evaluation des Capacité Phytosanitaires (ECP) en Guinée a dévoilé l'urgence de mettre en place un système de contrôle phytosanitaire conforme aux normes internationales et notamment dans la perspective d'augmenter les exportations et de maintenir l'accès aux marchés clés. En effet, les conditions d'accès aux marchés des pays partenaires, notamment celles de l'Union européenne sont de plus en plus exigeantes en matière phytosanitaire.

Le projet STDF/PG/498 avait pour ambition de résoudre le manque de conformité aux normes SPS internationales par les acteurs guinéens du secteur agricole et agroalimentaire. Cela inclut des déficiences dans les pratiques sanitaires et phytosanitaires, la capacité limitée à mettre en œuvre des mesures appropriées, et une infrastructure insuffisante pour la certification des produits. Il s'agissait également de renforcer les capacités nationales à répondre à l'engagement de la Guinée vis-à-vis de la CIPV et à gagner en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Pour aborder ces défis, le projet a adopté une approche structurée qui se décompose comme suit :

1. **Développement institutionnel** : le projet visait à soutenir le renforcement des institutions locales et nationales chargées de la réglementation et de la certification des produits. Cela inclut le développement de cadres réglementaires conformes aux standards internationaux, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration des compétences de l'ONPV sur les standards internationaux en matière de contrôle phytosanitaire, l'amélioration de la communication entre l'ONPV et les autres acteurs du système de contrôle phytosanitaire
2. **Sensibilisation et renforcement des capacités** : le projet visait à sensibiliser les acteurs clés du secteur agricole et agroalimentaire en Guinée sur les normes SPS internationales et à renforcer leurs capacités pour se conformer à ces normes. Cela inclut la formation sur les bonnes pratiques agricoles, les techniques de gestion des

produits phytosanitaires, et les procédures de contrôle de la qualité des produits alimentaires.

3. **Accès au marché** : en améliorant la conformité aux normes SPS, le projet visait à faciliter l'accès des produits guinéens aux marchés internationaux

Ce projet mis en œuvre en Guinée visait donc à transformer le paysage agricole et agroalimentaire en renforçant les capacités locales, en améliorant l'infrastructure et en facilitant l'accès aux marchés internationaux à travers une meilleure conformité aux normes SPS.

3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet STDF/PG/498 a été élaboré en 2019 au regard des principaux défis identifiés lors de l'ECP (financé par le STDF pour l'élaboration du projet²) de la CIPV et en complémentarité avec les programmes passés (ex. PRODEFIMA) et des initiatives nationales et régionales (ex. de la CEDEAO). Le 14 Octobre 2019, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et le COLEAD ont signé un accord de partenariat de 3 ans pour la mise en œuvre du projet 498 « Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée ». Le projet a officiellement démarré le 15 octobre 2019.

En raison de la situation politique en fin d'année 2019, et la difficulté pour les différentes parties prenantes de se déplacer dans le pays, l'évènement de lancement officiel initialement prévu en octobre a été annulé et remplacé par une communication écrite et la seconde tentative d'atelier de lancement de janvier 2020 a dû être annulée à nouveau. Le projet dont la fin était initialement fixée en octobre 2022 a connu deux prolongations dont la première de 6 mois jusqu'en avril 2023 et la seconde sur une année supplémentaire jusqu'en avril 2024.

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DNPV-DS basé à Conakry, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COPIL).

Organisation du secteur privé à but non lucratif, le COLEAD a pour mission de faciliter et de mettre en œuvre toute action permettant d'accroître la contribution du secteur agricole à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Depuis plus d'une vingtaine d'années, le COLEAD conçoit, gère et met en œuvre des programmes de développement dans le secteur agricole, et horticole en particulier.

Dans son rôle d'agence d'exécution, la responsabilité du COLEAD était d'assurer la bonne mise en œuvre technique et financière du projet.

Le coordinateur national avait pour mission de :

- Contribuer à l'élaboration de la planification des activités du projet ;
- Contribuer à l'organisation des activités prévues au profit des services publics et des opérateurs privés : rédaction termes de référence, gestion de la logistique des activités, suivi et évaluation des actions, etc. ;
- Maintenir la communication avec le COPIL ;
- Promouvoir et développer le dialogue entre les parties prenantes, publiques et privées, de manière à créer un environnement propice pour la mise en œuvre du projet.

Le COPIL était composé de membres (15) membres (voir Annexe 5) représentant les structures suivantes :

- BSD / Ministère de l'Agriculture (1)
- DNPV-DS (2)
- Direction Générale des Douanes (1)
- Direction Nationale des Investissements Publics (1)
- Office National de Contrôle de la Qualité (1)
- Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) (1)
- Comité national SPS (1)
- Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) (1)
- Institut de Recherche Agronomique de Guinée (1)
- Laboratoire National de la Protection des Végétaux (1)

² [Building phytosanitary capacity to facilitate trade | Standards and Trade Development Facility \(standardsfacility.org\)](https://standardsfacility.org)

- Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée (CNAG) (1)
- Confédération Nationale des organisations Paysannes de Guinée (CNO-P) (1)
- Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) (1)
- Exportateurs de mangues (1)

Le COPIL avait pour attribution :

- Entretien d'une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués ;
- Validation du choix du coordonnateur national du projet ;
- S'assurer que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux ;
- Définir et suivre les grandes étapes et échéances associées ;
- Prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus, par exemple décalage des livrables ;
- Valider les étapes clés en donnant son feu vert pour passer à la suivante, etc.

Une collaboration productive a été observée tout au long du projet entre le COLEAD, la coordination nationale et le COPIL, contribuant à une mise en œuvre généralement efficace. Toutefois, le projet a connu des difficultés de communication entre la DNPV-DS et la coordination sur place. Par moments, le manque de réactivité aux demandes d'informations, aux propositions de réunions et à la validation des activités proposées a ralenti la mise en œuvre des activités. Au cours de la période (4 ans), le COLEAD a effectué 5 missions au Guinée dans le cadre du suivi des activités du projet et la participation à des réunions du COPIL.

4 RÉSULTATS ATTEINTS

4.1 Résultats obtenus liés à l'objectif global et aux résultats du projet

Impact : Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée

Le projet visant à renforcer les capacités phytosanitaires en Guinée a permis d'atteindre plusieurs résultats clés qui contribuent à l'objectif global d'améliorer l'accès des produits agricoles guinéens aux marchés régionaux et internationaux, tout en favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tout d'abord, l'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire, à travers la révision et l'alignement des textes législatifs avec les normes internationales, a été une étape cruciale. Cela a renforcé le cadre juridique et institutionnel du pays, garantissant ainsi des pratiques de contrôle, d'inspection et de certification plus rigoureuses. Ces améliorations sont essentielles pour que les produits agricoles guinéens respectent les standards internationaux, facilitant ainsi leur exportation.

Ensuite, le renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, notamment dans les filières de la mangue et de la pomme de terre, a permis d'aligner les pratiques locales avec les exigences internationales. Par exemple, la surveillance accrue des ravageurs comme la mouche des fruits et l'approbation du dossier mangues par l'Union européenne témoignent de la capacité de la Guinée à respecter les critères phytosanitaires requis pour l'accès aux marchés extérieurs.

Le projet a également mis un accent particulier sur le renforcement des compétences des principales parties prenantes. Grâce à des formations continues et à l'élaboration de guides de bonnes pratiques, les agents et acteurs privés des filières concernées ont acquis les compétences nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les normes phytosanitaires. Cette montée en compétences contribue à la durabilité du système phytosanitaire, en assurant une gestion continue et de qualité même face aux défis comme le manque de ressources humaines.

Enfin, la dynamique de communication entre les parties prenantes a été considérablement renforcée. Des rencontres régulières et des événements de sensibilisation ont favorisé le dialogue et la collaboration entre les acteurs du secteur, consolidant ainsi les efforts pour atteindre les objectifs phytosanitaires du pays. Cette coordination accrue a non seulement facilité la mise en œuvre des réformes nécessaires, mais elle a aussi renforcé l'engagement des acteurs, crucial pour la réussite à long terme des initiatives phytosanitaires.

En somme, ces résultats combinés ont permis de poser les bases d'un système phytosanitaire plus robuste et aligné sur les standards internationaux, soutenant ainsi l'accès des produits agricoles guinéens aux marchés et contribuant à la sécurité alimentaire du pays.

Outcome : Contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires et les exigences de l'accord SPS de l'OMC

Le projet a contribué de manière significative à l'établissement d'un système phytosanitaire en Guinée, en alignant les pratiques nationales avec les normes internationales et les exigences de l'accord SPS de l'OMC.

Le projet a permis une révision complète des textes législatifs et réglementaires guinéens, les mettant en conformité avec les normes internationales telles que celles de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC. La création et la validation de nouveaux textes législatifs ont constitué une avancée cruciale, établissant un cadre juridique solide pour la surveillance, le contrôle et la certification phytosanitaires. Ce renforcement de la gouvernance assure que les pratiques phytosanitaires en Guinée sont désormais en accord avec les standards internationaux, facilitant ainsi l'accès des produits agricoles guinéens aux marchés régionaux et mondiaux.

Le projet a amélioré les processus opérationnels du système phytosanitaire en Guinée en introduisant des pratiques conformes aux normes internationales. Par exemple, des efforts considérables ont été investis dans la surveillance des ravageurs, tels que la mouche des fruits, et dans l'élaboration de dossiers de conformité pour l'exportation de mangues. L'approbation de ces dossiers par l'Union européenne illustre la capacité renforcée de la Guinée à répondre aux critères phytosanitaires internationaux. Ces améliorations opérationnelles garantissent que les produits agricoles respectent les exigences internationales, renforçant ainsi la crédibilité et l'efficacité du système phytosanitaire guinéen.

Un autre aspect clé du projet a été le développement des compétences des acteurs du système phytosanitaire. Des formations spécialisées ont été fournies aux agents de la DNPV-DS et aux acteurs des filières prioritaires, comme celles de la pomme de terre et de la mangue. Grâce à la création de guides pratiques et d'outils didactiques, le projet a renforcé la capacité des parties prenantes à appliquer les normes phytosanitaires internationales.

Enfin, le projet a amélioré la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire. Des rencontres régulières ont facilité un dialogue constructif entre les acteurs concernés. Cette meilleure coordination a permis d'aligner les objectifs et les actions des différents partenaires, renforçant l'efficacité globale du système phytosanitaire. La collaboration accrue aide à assurer que les normes internationales sont respectées et que les pratiques sont mises en œuvre de manière cohérente.

En résumé, les résultats du projet ont permis de développer un système phytosanitaire en Guinée qui est désormais aligné avec les normes internationales et les exigences de l'accord SPS de l'OMC. Grâce à des améliorations dans la gouvernance, les processus opérationnels, les compétences des parties prenantes, et la communication, le projet a mis en place un cadre robuste pour assurer la conformité et la qualité des produits agricoles guinéens, facilitant ainsi leur accès aux marchés internationaux et contribuant à la sécurité alimentaire.

4.2 Résultat 1 : Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire

L'objectif visant à réviser et à aligner les textes législatifs et réglementaires guinéens avec les normes internationales de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC a été pleinement atteint. Un projet de loi et trois textes réglementaires ont été élaborés et validés lors d'un atelier avec les parties prenantes, marquant une étape importante vers l'amélioration des pratiques de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaire dans le pays. Malgré des ajustements nécessaires en raison de changements politiques, le processus est en cours pour leur approbation finale et leur mise en application.

R1.1. Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes

Les textes législatifs et réglementaires qui régissent le contrôle officiel, l'inspection et la certification phytosanitaire en Guinée ont été analysés, révisés et mis à niveau. Un (1) projet de loi en adéquation avec les textes de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC a été soumis aux autorités. Trois (3) projets de textes réglementaires d'application de la loi couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires ont également été élaborés et soumis à l'approbation des autorités. Pour l'analyse des textes et la proposition de nouveaux textes de lois, un expert international formé par la CIPV a travaillé en tandem avec un expert Guinéen.

Les textes ont été présentés et validés le 24 novembre 2020 à Coyah lors d'un atelier qui a regroupé l'ensemble des parties prenantes. Les documents sont à disposition du Bureau de Stratégie et du Développement du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Le circuit de validation des textes de loi est bien connu par la DNPV-DS qui doit porter cette proposition auprès des instances gouvernementales concernées afin de permettre l'application effective de la loi en conformité avec la CIPV.

Au terme de ce projet, il relève de la responsabilité de la DNPV-DS de poursuivre ce processus pour que ce projet de loi puisse être validé et appliqué.

4.3 Résultat 2 : Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, en application des NIMP

1. L'atteinte de l'objectif de renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire en Guinée, conforme aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), a été réalisée à travers plusieurs actions significatives, y compris l'amélioration des pratiques dans les filières mangue et pomme de terre. Cela a inclus la consolidation du système de surveillance de la mouche des fruits, crucial pour les exportations de mangues, avec un renforcement de la base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches (Les données sont hébergées sur la plateforme à l'ECOWAS/ARAA ; le prestataire a fourni à la DNPV-DS, le statut de Super utilisateur et un agent est initié à l'enrôlement des données dans ECOWAS FFDB) et l'organisation d'un système de suivi des notifications d'interceptions. A cela s'ajoute l'approbation par l'Union européenne du « Dossier mangues » élaboré et soumis dans le cadre du projet (voir section 2.2). En parallèle, des efforts similaires ont été déployés pour la pomme de terre, avec l'élaboration d'un Guide des Bonnes Pratiques (GBP) et la mise en place de systèmes de surveillance du mildiou en moyenne Guinée. A la suite de l'élaboration du GBP, une boîte à image a été élaborée et mise à la disposition des encadreurs de la Fédération de planteurs du Fouta Djallon (FPFD). Ces actions ont été soutenues par des renforcements de capacités des acteurs clés et par la dissémination des bonnes pratiques contribuant ainsi à l'alignement des pratiques nationales avec les normes internationales en matière de protection phytosanitaire. Au total, 17 encadreurs et 260 producteurs dont 149 femmes ont été formés sur le contenu du GBP à travers la Boîte à Image (BAI).

R2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée sur au moins une culture

2. Vu son importance économique, la culture de la pomme de terre a été retenue pour l'analyse des risques phytosanitaires (ARP). L'analyse des risques phytosanitaires a été réalisée en association avec le développement d'un Guide des Bonnes Pratiques. Une mission d'experts locaux a permis de consulter le maximum d'acteurs du public (DNPV-DS, IRAG, Agence d'exportation AGUIPEX, Service National de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes, Laboratoire de protection des végétaux, le SERPROCA) et du privé dans la filière pomme de terre et d'identifier les principaux ravageurs³ de la culture. Ce sont des consultations qualitatives ont permis impliquer tous les acteurs dans l'analyse des risques. L'analyse des risques a été réalisée suivant l'outil rapide d'ARP de CABi et a permis d'identifier les listes d'organismes nuisibles prioritaires. A la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière pomme de terre, un atelier public privé pour la validation des contraintes phytosanitaires majeures et la sélection de l'organisme devant faire l'objet de la mise en place d'un système de surveillance a été organisé le 01 juillet 2022 et a connu la participation de 33

³ À savoir le mildiou (*Phytophthora infestans* (Camille Montagne) Anton de Bary), la teigne (*Phthorimaea operculella* Zeller), le flétrissement bactérien (*Ralstonia solanacearum* Erwin Frink Smith) et les chenilles défoliatrices

intervenants dont 2 femmes. A l'issue de celui-ci, le mildiou (*Phytophthora infestans*) a été retenu comme l'organisme présentant le plus grand risque pour la filière.

Par ailleurs, et de manière plus globale, ce projet a permis de mettre à jour la liste des organismes nuisibles réglementés pour la Guinée⁴ qui a été publiée sur le site de la CIPV. Dans le cadre de cette mise à jour, 3 experts ont participé à un atelier à Dakar afin de renforcer leurs capacités sur l'approche méthodologique et opérationnelle pour la conduite de processus d'établissement et de mise à jour des listes nationales d'organismes nuisibles réglementés. Avec l'accompagnement d'un expert externe, les cadres de la DNPV-DS formés et les membres de l'équipe ARP ont mis en application cette méthodologie. La liste a été mise à jour sur la définition et l'évaluation des niveaux de risques puis déclinée par cultures prioritaires. Une priorisation des **55** cultures a été réalisée, **24** listes ont été revues et validées lors d'un atelier et un accès permanent à l'outil CABI (Horizon Scanning Tool) a été fourni à la DNPV-DS qui pourra, avec l'équipe ARP, mettre à jour la liste de ces organismes nuisibles dans le futur et poursuivre selon les besoins le travail sur d'autres cultures.

R2.2. Un plan national de surveillance phytosanitaire est élaboré et est validé par les parties prenantes

La maladie qui a fait l'objet de la surveillance sur la pomme de terre est le mildiou, du fait du risque qu'elle représente pour la culture. La zone de Timbi Madina dans la préfecture de Labé a été retenue car il s'agit de la principale zone de production de la pomme de terre et que les conditions climatiques sont a priori favorables au développement de la maladie. Un système d'avertissement utilisant des stations météo sur le mildiou a été conçu en collaboration avec le Centre pour l'Agriculture et l'Agro-industrie de la province du Hainaut (CARAH), organisme belge avec une expérience importante sur la pomme de terre, en Belgique et ailleurs. Ce système d'avertissement se base sur un modèle informatique qui peut prévoir les risques d'infection par le mildiou. Le modèle se base sur la collecte de données météo par une station météo connectée (mesurant avec précision la température, l'humidité relative et les précipitations) installée dans une parcelle de pomme de terre représentative de la région. Les données de la station météo sont envoyées toutes les heures (ou tous les jours mais la précision est grandement diminuée) à un serveur central sur lequel sont calculées les courbes de développement de la maladie. Une étude de faisabilité a démontré la pertinence du système d'avertissement basé sur l'installation de stations météo et l'utilisation d'un modèle de développement de la maladie. Une première phase pilote a permis d'installer 2 stations météorologiques financé par le projet dans des régions productrices de pomme de terre du Fouta Djallon (une à Timbi Madina et une à Dalaba). L'installation de ces stations a été accompagnée d'une formation sur le fonctionnement du système d'avertissement recommandé par l'étude du CARAH et par une formation sur la lutte intégrée contre le mildiou dans les deux régions.



Photo 1 : Station météo installée à Timbi Madina

⁴ <https://www.ippc.int/fr/countries/guinea/reportingobligation/2022/08/liste-des-organismes-nuisibles-reglementes-de-la-guinee/>

Cette phase pilote et l'analyse des résultats de l'étude ont mis en évidence la difficulté de contrôler le mildiou dans les conditions agro-climatiques et selon les pratiques culturales actuelles, et notamment pour les raisons spécifiques suivantes :

- Culture en saison des pluies avec forte pression de la maladie ;
- Recours à des variétés de pomme de terre non résistantes, et absence de lutte intégrée en général ;
- Fongicides peu efficaces et lessivés par les pluies.

Pendant la phase pilote, 20 techniciens dont une femme ont été formés sur la lutte intégrée contre le mildiou et le système d'avertissement (collecte et traitement des données obtenues à travers la station météo).

Sur base de ces résultats, il a été jugé nécessaire de procéder à une étude complémentaire pour valider le système de surveillance et d'alerte en ayant recours à un dispositif expérimental plus robuste et coupler ce système à des techniques de lutte intégrée, notamment : utilisation de variétés résistantes comme Twister®, Fenna®, et de produits de protection des plantes (PPP) comme le Cymbal® et Valis Plus® plus efficaces que ceux actuellement utilisés.

Par ailleurs, **55 dont 7 femmes** opérateurs sur le terrain ont été formés aux techniques de lutte efficace contre le mildiou et contre d'autres ravageurs et maladies de la pomme de terre.



Photo 2 : Partie de la formation sur le terrain, démonstration de l'identification de la bactérie *Ralstonia* avec une bouteille d'eau

C'est ainsi qu'un protocole d'essai scientifique a été conçu dans le cadre du projet STDF pour tester l'efficacité du système d'avertissement seul, et en combinaison avec des variétés de pomme de terre résistantes au mildiou et avec PPP alternatifs à ceux actuellement utilisés. Une station météo supplémentaire financé par le projet STDF a été installée à Soumbalako dans la région de Mamou. Des opérations de maintenance sur les stations déjà installées ont été réalisées et 2 stations supplémentaires qui serviront de back-up en cas de problème technique avec les stations existantes ont été fournies. Les techniciens de la fédération ont été formés à la gestion et à la maintenance des stations.



Photo 3 : Visite d'un périmètre de production de pomme de terre dans le cadre de la mise en place du système de surveillance contre le Mildiou

Sur la filière mangue, dans le cadre du projet, le programme FFM-SPS a contribué à la préparation de la campagne en appuyant la consolidation du système de surveillance de la mouche des fruits dans la filière mangue (initialement mis en place par le Projet régional de lutte contre la mouche des fruits de la CEDEAO – le Projet régional de Lutte contre la Mouche des Fruits - PLMF) et en développant une stratégie de monitoring des vergers par les exportateurs ; ces deux aspects étant des éléments essentiels de l'approche systémique décrite dans le dossier mangue. De plus, l'appui apporté à la DNPV-DS pour l'élaboration du « dossier mangue » à remettre à l'Union Européenne lui a permis de consolider le dit-dossier qui a été approuvé par l'UE en mars 2020 afin de mettre la Guinée en conformité avec la réglementation phytosanitaire européenne⁵. La DNPV-DS a participé à une formation régionale sur le contenu et l'élaboration du dossier mangue, ce qui a facilité le travail avec l'expert externe qui est intervenu dans la finalisation de ce dossier. Les cadres de la DNPV-DS ont les bases méthodologiques pour l'élaboration de ce type de dossier mais nécessiteront la collaboration avec des experts qui maîtrisent la réglementation Européenne.

Sur le plan opérationnel, un appui a été apporté à la pérennisation du système de surveillance contre la mouche des fruits mis en place par le projet PLMF (qui avait pris fin en 2019) notamment via l'achat de phéromones nécessaires au piégeage de la mouche et la prise en charge des indemnités de différents ressources humaines impliquées dans le système (agents de collecte des pièges, identificateurs, encodeurs) pour assurer la surveillance dans les 10 vergers géolocalisés des principales zones d'exportation (Kindia et Kankan). La prise en charge du système de surveillance a permis de consolider la base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches développée sous le PLMF. Dès 2020, et à la reprise des activités du Projet PLMF par le projet SyRIMAO⁶, il n'a pas été nécessaire que le projet poursuive ces activités de surveillance nationale.

Deux (2) agents de la DNPVDS-DS ont été formés à la mise en place d'un système d'audit interne en lien avec l'approche systémique mise en place pour la gestion de la mouche et ont mis en pratique cette formation au cours de la campagne 2020 en évaluant le processus mis en place, ce qui a permis d'identifier des points d'amélioration. Cet outil de contrôle et d'amélioration continu devrait

⁵ Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

⁶ <https://www.araa.org/fr/projets/systeme-regional-innovant-de-contrôle-des-mouches-des-fruits-en-afrique-de-louest-syrimao>

être appliqué par la DNPV-DS de manière annuelle et un plan d'actions correctives devrait être établi et mis en œuvre entre chaque campagne de production et d'exportation de la mangue.

R2.3. Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires

Une fois le dossier mangue soumis à l'approbation de l'UE (mars 2020), il a s'agit de l'opérationnaliser, notamment par le développement de procédures, dont une procédure d'échantillonnage à l'export.

Un manuel de procédures de contrôle phytosanitaire à l'importation a été élaboré en prélude aux formations des cadres et inspecteurs de la DNPV-DS.

Dans le cadre de l'appui à la mise en place d'un système de qualité reposant sur les principes de la norme ISO 17020 (qui contient des exigences en matière de compétence des organismes procédant à des inspections) au sein de la DNPV-DS, un renforcement des capacités de ses agents sur l'organisation et l'exécution des contrôles officiels a été réalisé. Ceci permettrait de transposer les acquis de la filière mangue à 3 autres chaînes de valeur : l'ananas, la pomme de terre et l'anacarde. Pour ce faire, **9** agents de la DNPV-DS ont été formés à l'organisation de contrôles officiels en utilisant les procédures de la filière mangue comme étude de cas. Ensuite, comme exercice pratique, ils ont traduit ces documents pour une à deux autres filières. Cela a permis d'élaborer **12** nouveaux documents détaillant :

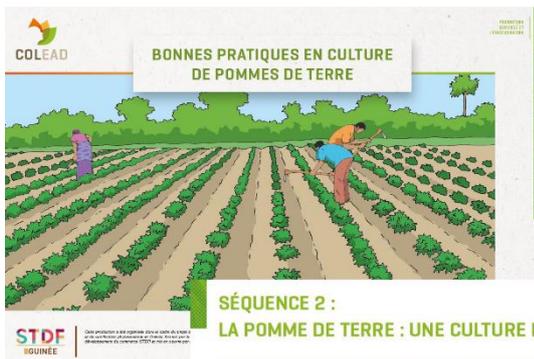
- La procédure d'inspection et certification des mangues destinées à l'exportation
- La procédure d'échantillonnage des mangues fraîches de la Guinée destinées à l'exportation
- La procédure de catégorisation des exportateurs de mangue
- La procédure d'inspection des stations de conditionnement (Check-list)
- La procédure d'enregistrement des exportateurs de mangue
- La procédure de maîtrise des documents et des enregistrements
- Le procès-verbal d'inspection et de certification phytosanitaire
- La procédure fixant les modalités de délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation des mangues
- La procédure fixant les modalités de délivrance des Certificats phytosanitaires
- La procédure fixant les modalités de délivrance des permis d'importation
- La procédure d'assainissement des vergers pour l'exportation des mangues
- Une fiche de renseignement pour certificat de base

Afin de faciliter la mise en conformité des pratiques et des produits de la filière pomme de terre, un (1) « **Guide Sectoriel de Bonnes Pratiques** » (GBP) a été élaboré, avec pour principal objectif d'aider les producteurs à maîtriser les risques SPS qui ont été identifiés, évalués et priorisés durant l'élaboration du GBP. Le Guide est par ailleurs un outil pédagogique de référence : il contient un ensemble cohérent de recommandations de « Bonnes Pratiques » (mesures de maîtrise et vérifications nécessaires) qui, mises en œuvre par les producteurs, permettront de maîtriser les risques SPS. Pour diffuser ces recommandations, une stratégie de dissémination des Bonnes Pratiques a été proposée et discutée avec les parties prenantes. Les recommandations du GBP ont été rassemblées sous la forme d'une liste de messages-clés, simples et aisément compréhensibles des producteurs.

Pour permettre la transmission des messages aux producteurs pomme de terre, il a été nécessaire de concevoir des **supports pédagogiques** basés sur ce Guide sectoriel. Le support est une « Boîte à Images » (BAI), un outil qui comprend en principe deux supports :

- Un imagier (ou flip-chart) : c'est le principal support à utiliser lors d'une formation sur les Bonnes Pratiques en culture de Pomme de Terre. En format A2, il est composé au recto d'une ou plusieurs illustrations (dessins, dépourvus de texte) et au verso d'un rappel des messages clés (pour ne pas en oublier lors de la séquence). Chaque « page » de l'imagier consiste en une séquence de la formation (présentation de l'image et discussion avec les participants). L'ordre des séquences suit une logique pédagogique de progression dans l'apprentissage.
- Un « Guide de l'animateur » : il est destiné à aider les formateurs à préparer et animer la session de formation/vulgarisation.

Vingt (20) exemplaires de l'imagier ont été produits, et mis à la disposition des groupements de producteurs. Le groupe d'encadreurs formés, ainsi que la bonne structuration de la filière pomme de terre devraient permettre dans le futur la mise en œuvre de formations régulières sur le sujet.



**SÉQUENCE 2 :
LA POMME DE TERRE : UNE CULTURE EXIGEANTE ET SENSIBLE**

COMMENTAIRES	MESSAGES CLÉS
<p>Exemples de questions à poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que vous inspirent ces images par rapport aux exigences de la culture de pomme de terre ? • Tous les sols sont-ils adaptés à cette culture ? Sinon pourquoi ? • Quelles sont les conditions à tenir pour réussir sur un site une culture de pomme de terre ? • Quelles est l'importance de l'eau en culture de pomme de terre ? A quel stade de la culture est-ce le plus critique ? Pourquoi ? • Comment peut-on s'assurer de la disponibilité en eau ? • Connaissez-vous une situation aussi problématique que celle ici représentée ? • Quels sont les causes de ces dommages selon vous ? • Comment peut-on lutter contre les maladies et les ravageurs ? <p>Comme dans bien d'autres pays, la culture de la pomme de terre en Guinée est soumise aux attaques de divers bioagresseurs tels que le mildiou, le flétrissement bactérien ou la Teigne, faisant d'elle l'une des cultures les plus exigeantes en termes d'utilisation de produits phytosanitaires. On observe souvent jusqu'à dix traitements, uniquement contre le mildiou, sur une même parcelle durant la saison de culture.</p> <p>Outre le coût de ces traitements, les conséquences diverses de l'emploi intensif des pesticides peuvent contribuer aux effets néfastes attendus (résistance de la biodiversité et donc des auxiliaires qui pourraient contrôler les pucerons vecteurs de virus ; résidus excédant les normes (LMR) dans les tubercules ; apparition de races résistantes chez les bioagresseurs ; contamination des puits ; intoxications des humains et des animaux).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certaines régions sont plus propices que d'autres à la production de pommes de terre, selon leurs conditions climatiques. 2. La pomme de terre est une culture exigeante (climat, sol, eau, fertilisants) et sensible aux attaques. 3. La qualité des semences est un élément clé dans la réussite. 4. La rotation est indispensable pour réduire la pression des maladies et des ravageurs. 5. La prévention et la surveillance phytosanitaires permettent de limiter l'emploi des produits phytosanitaires dommageables pour l'environnement et toxiques pour l'utilisateur. 6. Quand leur usage est indispensable pour assurer la production, les produits phytosanitaires doivent être appliqués en respectant les GPP et les BPA.

Photo 4 : Imagier du Guide de Bonnes Pratiques en culture de pomme de terre

R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DNPV-DS sont réhabilités et renforcés

Ce résultat est en grande partie lié à la contrepartie à mobiliser par le Gouvernement Guinéen. Initialement cette contrepartie devait être mobilisée dans le cadre d'un financement d'un autre bailleur ; les activités de réhabilitation des équipements et des infrastructures de la DNPV-DS avaient été validées par le bailleur, mais le financement n'a finalement jamais pu être obtenu. Par conséquent, les 2 postes frontaliers terrestres de contrôle phytosanitaire dotés d'équipements de bureaux et de salle de préparation des échantillons n'ont pu être construits. Aussi, la réhabilitation des locaux et des équipements du laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya n'a pu être mise en place. Néanmoins, 8 kits d'inspection phytosanitaire (reliques du projet PRODEFIMA) ont été rétrocédés à la DNPV-DS. Chaque kit est composé de : une (1) table d'inspection avec lumière, une (1) loupe de poche avec lumière, un (1) coffret de 6 couteaux Opinel N°7.

En revanche, la contrepartie du Gouvernement a consisté en l'implication des ressources humaines du ministère de l'Agriculture et de la DNPV-DS en particulier dans la mise en œuvre des activités du projet. Cette implication n'a toutefois pas pu être évaluée par la DNPV-DS.

R2.5. La DNPV-DS dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires

Le COLEAD a développé des tableaux de bord⁷ qui permettent notamment d'accéder à toutes une série d'informations statistiques via le logiciel Power Bi comme les volumes de produits exportés ou les interceptions phytosanitaires. Ce portail a servi de ressources pour la conception d'un système de suivi et de traitement des statistiques d'exportation et des notifications en Guinée. Un groupe de travail a été constitué et avec l'accompagnement d'un expert international, ils ont élaboré des procédures pour le suivi, le traitement et la diffusion des notifications d'interception et des statistiques d'exportation. Les travaux ont permis d'élaborer 8 documents permettant :

- La collecte et l'analyse des statistiques d'exportation de produits agricoles de la Guinée. Elles concernent les volumes d'exportation, la surveillance et le suivi de la mouche des fruits, les données d'inspection phytosanitaire (le nombre de visites/missions d'inspection au verger

⁷ <https://www.colead.link/fr/statistiques/>

et en station de conditionnement, le nombre de rapports d'inspection établis et le nombre de certificats délivrés sont enregistrés) et le suivi des notifications d'interceptions de l'Union européenne ;

- Le suivi et l'analyse des notifications d'interceptions pour la Guinée et pour les pays de la sous-région qui exportent les mêmes produits que la Guinée (Traces pour les non-conformités phytosanitaires et RASFF pour les problèmes sanitaires) ;
- La mise en place d'un système de diffusion des résultats des notifications d'interceptions envers les différentes parties prenantes nationales, grâce à la traçabilité dans le système d'inspection dans la filière mangue. Par exemple, les informations telles que le verger, le planteur, le pisteur, la date de récolte permettent d'informer la DNPV-DS avant la notification en cas d'interception par l'exportateur. Les données brutes sont collectées par les services de la DNPV-DS/Division Contrôle Phytosanitaire/Section Inspection Phytosanitaire.

La DNPV-DS a participé à un e-meeting présentant la plateforme TRACES et son utilité et la Guinée est inscrite sur la plateforme pour le suivi des notifications et a également été invitée à participer à deux autres téléconférences techniques en lien avec le suivi des notifications et des interceptions :

- Sur la Plateforme TRACES –NT de l'UE, et plus particulièrement sur l'intérêt des certificats électroniques ;
- Sur le système RASFF de l'UE.

R2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau de la DNPV-DS

La DNPV-DS a été accompagnée à la mise à niveau selon le référentiel ISO17020 et le renforcement des capacités de **10** agents sur l'organisation et l'exécution des contrôles officiels à l'exportation.

Dans ce cadre, une **(1)** lettre de politique qualité a été élaborée et validée, un système d'audit interne a été mis en place et 12 documents de procédures ont été élaborés par la DNPV-DS et revu par l'expert-coach avec comme cas pratique la mangue.

Un guide sur « les éléments de base pour la mise en place d'un système d'audit interne » a été mis à la disposition de la DNPV-DS et deux **(2)** agents ont participé à la formation digitale sur l'audit interne avec une évaluation positive et ont ensuite été coachés à la mise en place fonctionnelle du système d'audit interne. Les résultats de l'audit ont été présentés lors de la réunion de pré-campagne mangue 2021 aux acteurs publics et privés et des enseignements ont été tirés.

Rappelons que la Norme ISO 17020 : 2012, porte sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections.

4.4 Résultat 3 : Renforcement des compétences des principales parties prenantes

Le projet STDF a permis un renforcement significatif des capacités nationales en matière de gestion phytosanitaire. Ces résultats incluent la formation et le renforcement des compétences des agents de la DNPV-DS, ainsi que des acteurs privés dans les filières pomme de terre et mangue. Des experts nationaux et internationaux ont été mobilisés pour développer des Guides de Bonnes Pratiques (GBP) et des outils didactiques, facilitant la formation continue et la dissémination des connaissances. Des efforts spécifiques ont été déployés pour améliorer les procédures d'inspection et de certification phytosanitaire à l'importation et à l'exportation, ainsi que pour appliquer des normes internationales telles que la NIMP 31.

Afin de pérenniser les acquis du projet, une stratégie de formation interne au sein de la DNPV-DS a été mise en place pour transmettre les connaissances acquises et renforcer systématiquement les compétences des nouveaux membres du personnel en fonction des priorités de l'organisation. Cela a été particulièrement utile dans le cadre du départ à la retraite de nombreux fonctionnaires au cours des dernières années.

Tableau 1 : Liste des principales activités de renforcement de capacité

Titre de la formation	Nombre de participants	Nombre de femmes
Recyclage des pisteurs et formation des récolteurs sur la reconnaissance des piqûres de mouches - filière mangue	151	
Formation du personnel des Stations de Conditionnement des mangues sur la reconnaissance des piqûres des mouches, l'Inspection et la Certification phytosanitaire, l'entretien, la sanitation et la gestion des écarts de tri - filière mangue	10	0
Formation des responsables de production et de stations de conditionnement de la mangue sur le monitoring	15	
Formation des pisteurs, récolteurs et responsables de production sur l'entretien, l'assainissement et la lutte contre la mouche des fruits en vergers et lors de la récolte - filière mangue	15	
Formation des agents de la DNPV-DS à l'ARP et au NIMP	14	1
Organiser une sensibilisation à la norme ISO17020 et établir un plan d'actions pour la campagne 2022 suivant cette norme	6	1
Formation au principe de l'échantillonnage et au design d'un plan d'échantillonnage en partant de la procédure d'échantillonnage	9	1
Coaching des agents de la DNPV-DS à l'organisation et à l'animation d'une formation sur l'exécution des contrôles officiels à destination des agents en charge de l'exécution des contrôles officiels	14	1
Mise en place d'un système d'avertissement du mildiou pour la filière pomme de terre (surveillance) : formation	75	8
Formation sur le contrôle de la qualité des semences importées en Guinée avec un focus sur les semences de pommes de terre	20	1
Formation de formateurs sur la vulgarisation des messages clés du guide de bonnes pratiques de la pomme de terre	17	1
Sessions de vulgarisation des messages clés du guide de bonnes pratiques de la pomme de terre	260	148

R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées

Dans le cadre de l'analyse des risques phytosanitaires sur la filière pomme de terre, un expert régional a renforcé les compétences du groupe technique composé de quatre (4) agents de la DNPV-DS. L'Analyse des Risques Phytosanitaire (ARP) a été réalisée avec l'appui avec deux (2) experts locaux en charge de l'élaboration du GBP sur la pomme de terre. Treize (13) membres du groupe technique dont 6 agents de la DNPV-DS chargés de la mise à jour de la liste nationale des organismes nuisibles réglementés ont été formés à l'ARP et aux NIMPs afférentes, ainsi qu'aux outils disponibles.

Un parcours de formation digitale en auto-apprentissage a été développé en collaboration avec IPPC. En plus, une formation tutorée a été développée en collaboration avec CABI et les membres du groupe technique ont été formés pour la mise à jour de la liste des organismes de quarantaine.

R.3.2. Les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans de surveillance (pomme de terre et mouches des fruits dans la filière mangue) sont renforcées

Les différents acteurs privés (181) de la filière mangue ont été formés à la reconnaissance des fruits piqués, à l'entretien, à l'assainissement et à la lutte contre la mouche des fruits (producteurs, récolteurs, pisteurs, responsables techniques des entreprises d'exportation). Les responsables techniques des entreprises ont également été formés à la mise en place et au maintien d'un système de monitoring ainsi qu'au contrôle et la certification phytosanitaire.

Ces formations ont soit été délivrées directement par des agents de la DNPV-DS, soit par un expert national qui a alors coaché des agents de la DNPV-DS afin qu'ils puissent reproduire la formation lors des futures campagnes d'exportation. La DNPV-DS dispose donc en interne, des capacités à former les acteurs du secteur privé mangue dans la mise en place et le maintien d'un système de monitoring dans les vergers.

Sur la filière pomme de terre, 5 techniciens encadreurs et un expert ont été formés à l'utilisation du système d'avertissement du mildiou et aux techniques de lutte contre cette maladie au cours de la phase pilote. Un tutoriel de récupération des données météo et d'envoi des données vers le système VigiMAP⁸ a été élaboré, une roue de lutte (outil d'aide à la décision pour les producteurs) contre le mildiou utilisée en Amérique du Sud a été traduite en français.

Une formation complémentaire de **55** agents de terrain (techniciens de l'UGAS, encadreurs de la FPDF⁹, agents du SERPROCA), a été organisée sur les techniques de lutte efficace contre le mildiou, et sur la reconnaissance d'autres maladies de la pomme de terre identifiées lors des visites de terrain (par exemple le flétrissement bactérien).



Photo 5 : atelier de restitution des résultats du système de surveillance et formation aux techniques de lutte efficace contre le mildiou et d'autres nuisibles.

⁸ VigiMAP : l'outil d'aide à la décision proposé par la CARAH aux professionnels et aux particuliers, dans le cadre des avertissements mildiou de la pomme de terre (il comprend un système d'alerte lorsqu'une parcelle n'est pas protégée et qu'il y a risque d'infection eu mildiou, un module « fenêtre de pulvérisation » en fonction de la météo, une application smartphone Android, etc.)

⁹ La Fédération des Producteurs du Fouta Djallon et l'Union des groupements agricoles de Soumbalako sont les principales organisations faïtières de la filière pomme de terre en Guinée



Photo 6 : Formation des techniciens de l'UGAS à l'utilisation de VigiMAP

R.3.3. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation

Pour renforcer les capacités nationales au contrôle phytosanitaire à l'importation, **20** agents de la DNPV-DS (dont 2 femmes) ont été formés sur « le contrôle de la qualité des semences importées, avec un accent sur les semences de pommes de terre ». Cette formation visait à renforcer les compétences des inspecteurs phytosanitaires chargés de l'exécution du contrôle aux différents postes frontières en Guinée ainsi que des chefs de poste de contrôle et des cadres de la DNPV-DS. Les inspecteurs ont participé à des travaux de groupe et à des exercices pour acquérir des connaissances pratiques, notamment sur la description de quelques organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) de semences de pommes de terre, sur la réalisation des inspections, et sur la documentation. Les connaissances acquises pendant la formation contribueront à renforcer le contrôle de la qualité des semences importées, assurant ainsi la qualité du matériel végétal et renforçant la lutte contre le mildiou et d'autres maladies importantes affectant la pomme de terre.

En complément à cette formation spécifique, la DNPV-DS a été invitée à participer à une formation collective organisée dans le cadre du programme FFM PLUS portant sur l'échantillonnage. Cette formation avait comme objectif d'accompagner les participants à développer un plan d'échantillonnage à appliquer lors de l'exécution des contrôles et certifications phytosanitaires.

Afin de pérenniser les acquis du projet, un accompagnement de la DNPV-DS à la mise en place d'un système de formation en interne a été effectué. Il s'agissait d'accompagner la DNPV-DS à se doter d'un outil et d'une stratégie opérationnelle lui permettant d'assurer la formation continue de son personnel en lien avec les autres parties prenantes et en lien avec les missions de l'ONPV. L'accompagnement a connu la participation de **cinq (5)** cadres de la DNPV-DS dont une femme et qui auront la charge de l'UFI (Unité de formation Interne).

R.3.4. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation

Sept (7) agents de la DNPV-DS ont participé à la formation digitale développé dans le cadre du projet dans ce sens. En plus de la formation digitale, des vidéos et autres supports digitaux par le

COLEAD, notamment une vidéo explicative sur le remplissage des certificats phytosanitaires a été élaborée et est disponible sur YouTube : <https://youtu.be/Y5WdI8dpArg>. En plus de la participation à cette formation collective digitale, **9** agents ont été formés à l'organisation des contrôles officiels et **4** d'entre eux ont été formés comme formateurs des inspecteurs à l'exécution des contrôles officiels pour assurer la transmission des messages clés et la pérennisation de l'activité, notamment lors du recrutement de nouveaux agents.

R.3.5. Le personnel de la DNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur la NIMP 31

À la suite de la crise sanitaire COVID-19, une version numérique de la formation a été développée et **3** agents de la DNPV-DS ont suivi la session organisée à distance. Neuf (**9**) agents ont été formés à distance à l'échantillonnage. En présentiel, les inspecteurs du port et de l'aéroport ont été formés.

Dans le cadre de l'appui technique sur la norme ISO 17020, **10** inspecteurs ont été formés aux techniques d'échantillonnage basé sur le NIMP31 et à l'élaboration de procédures d'inspection à l'export **20** inspecteurs ont été formés au contrôle qualité des semences importés de pomme de terre.

R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées

Deux (**2**) experts nationaux ont été formés pour contribuer à l'élaboration d'un Guide de Bonnes Pratiques pomme de terre (Plus d'information au niveau du résultat 2.3). Les **2** experts ont aussi coordonné la validation du GBP par les acteurs sur le terrain avec l'appui-coaching de deux experts internationaux.

Pour garantir la durabilité des actions en lien avec le GBP élaboré, une série d'activités de formation de formateurs et de dissémination seront organisées. La première phase de la dissémination a été la formation de **17** encadreurs des différentes organisations professionnelles de la filière pomme de terre sur les animations pédagogiques ainsi que sur les messages clés du GBP.

La deuxième phase de dissémination a permis de former **260** producteurs de pomme de terre (dont **148** femmes) de quatre (4) préfectures via les encadreurs qui ont bénéficié de la formation des formateurs. La formation des producteurs par ces encadreurs constituait une mise en situation pour ces derniers et supervisé par un expert afin de s'assurer d'une bonne application des acquis pédagogiques.

Sur la filière mangue, des posters développés dans le cadre du PLMF ont été distribués aux participants pour faciliter la rétention des messages-clés. Des supports électroniques ont été remis aux agents de la DNPV-DS pour faciliter l'animation des formations et la transmission à de nouveaux collègues. **47** producteurs, **25** pisteurs et **109** récolteurs ont été formés à l'aide des différents outils didactiques développés dans le cadre du PLMF.

Afin de pérenniser les acquis du projet, un accompagnement de la DNPV-DS à la mise en place d'un système de formation en interne (Unité de formation interne – UFI) a été effectué. Il s'agissait d'accompagner la DNPV-DS à se doter d'un outil et d'une stratégie opérationnelle lui permettant d'assurer la formation continue de son personnel en lien avec les autres parties prenantes et en lien avec les missions de l'ONPV. L'accompagnement a connu la participation de cinq (**5**) cadres de la DNPV-DS dont une femme pendant cinq (5) jours et qui auront la charge de l'UFI. L'appui a consisté à :

- Des échanges sur l'importance de la formation continue dans des contextes réglementaires en évolution
- La formulation de profils de poste et de compétences en accord avec les besoins organisationnels
- L'exploration de ressources pertinentes et de plateformes telles que COLEAD et CIPV/FAO
- L'identification des rôles et missions clés au sein de la DNPV-DS
- L'élaboration des exemples de profils de compétences/ profil de formation pour différents postes
- L'élaboration d'un plan de formation prioritaire axé sur les rôles clés au sein de l'organisation
- La rédaction de modèles de termes de référence (TDR) pour les formations
- Des recommandations englobant des améliorations organisationnelles et opérationnelles pour le bon fonctionnement de l'UFI.

4.5 Résultat 4 : Renforcement des dynamiques de communication et de compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire

À travers diverses initiatives, l'objectif de renforcer les dynamiques de communication et de compétences des parties prenantes du système phytosanitaire a été pleinement atteint. Des rencontres régulières telles que les comités de pilotage semestriels ont permis de valider les progrès du projet, tandis que des réunions techniques ont défini les priorités pour les filières de la pomme de terre et de la mangue. Des événements de communication et de sensibilisation, comme la participation à la foire du Ramadan et la célébration de la journée internationale de la santé végétale, ont favorisé le dialogue et renforcé l'engagement des acteurs clés du secteur agricole en Guinée.

R.4.1. Le renforcement des dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les acteurs

Une (1) rencontre du Comité de pilotage a été organisée chaque semestre et ceci tout au long de la durée du projet. Un dernier comité de pilotage en fin d'exécution du projet a également permis de valider les résultats et progrès obtenus mais aussi de préparer l'atelier de clôture du projet.



Photo 7 : Dernier COPIL (Avril 2024)

Une (1) rencontre de la direction de la DNPV-DS a pu être organisée sur la durée de projet avec les services déconcentrés des différentes régions. La réunion de concertation organisée au siège de la DNPV-DS a connu la participation des services déconcentrés venus des régions administratives de Boké, Kankan, N'Zérékoré, Kindia et Mamou. La réunion a été l'occasion d'échanger avec les nouveaux chefs des services régionaux nommés à la suite du départ à la retraite de nombreux fonctionnaires. Cette rencontre visait d'une part à partager l'état d'avancement du projet STDF en Guinée et, d'autre part, à aborder les problèmes phytosanitaires soulevés dans les différentes régions administratives et à identifier des solutions afin de renforcer de manière adéquate le personnel des services déconcentrés. Initialement 4 rencontres annuelles étaient prévues mais la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser toutes ces rencontres en présentiel.



Photo 8 : Rencontre entre la direction de la DNPV-DS et les services déconcentrés

Deux réunions techniques ont été organisées en octobre 2019 pour définir les priorités des acteurs pour les filières pommes de terre et mangue. L'atelier de lancement du Projet n'a pas pu être organisé et a été remplacé par une communication de lancement envoyée aux parties prenantes en février 2020.

Deux réunions de lancement des GBP mangue et pomme de terre ont été organisées en 2022. Les 2 ateliers organisés ont permis de prendre des décisions concertées avec les différentes parties prenantes.

Des rencontres de restitutions à l'endroit des acteurs de la filière pomme de terre ont permis de partager les résultats du système d'avertissement du mildiou et de former des techniciens agricoles des faitières et du SERPROCA. Un atelier de validation du Guide de bonnes pratiques pomme de terre a été organisé et a rassemblé les acteurs de la filière pomme de terre pour échanger sur le contenu du GBP et les messages clés et ensuite pour les valider.

La DNPV- DS a participé à la foire du Ramadan en 2023 à Conakry pour valoriser les résultats clés obtenus dans l'accompagnement du secteur horticole. L'objectif pour la DNPV-DS était de mieux se faire connaître par les Guinéens en général et par les exposants de produits alimentaires locaux en particulier. Les acteurs du secteur agricole présents ont pu échanger sur les résultats du programme STDF Guinée et plus particulièrement en ce qui concerne les filières pomme de terre et mangue.

Par ailleurs, une rencontre de sensibilisation des décideurs a été organisée à Rome en avril 2023 entre le Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture et le COLEAD. L'objet de cette rencontre était de discuter du projet STDF, de ses résultats et perspectives, des défis liés à sa mise en œuvre et des possibilités d'une deuxième prolongation.

Enfin, le projet a permis de célébrer pour la première fois en Guinée, à Conakry la journée internationale de la santé végétale. Cet événement a vu la participation des experts SPS, des agents de différents départements du ministère de l'Agriculture et de l'élevage, des producteurs sur le terrain. Plusieurs panels de discussion ont été animés et l'événement a été une occasion supplémentaire d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs du monde agricole et aussi de partager des expériences. Il est intéressant de noter que cette activité a exceptionnellement été organisée après la date officielle de clôture du projet, à la demande officielle du ministère de l'Agriculture auprès de STDF.

4.6 Autres résultats inattendus

Le système d'audit interne développé pour la mangue a été élargi aux filières de la pomme de terre, de l'anacarde et l'ananas. Le système d'audit interne permet de s'assurer que les procédures d'inspection phytosanitaire sont bien suivies par les agents de la DNPV-DS et en cas de défaillance,

de prendre des mesures correctives. Il est une partie importante de tout système de qualité et un outil d'amélioration continue.

Au niveau de la filière pomme de terre, la mission de suivi du système d'avertissement du mildiou a permis de mettre en évidence la problématique du flétrissement bactérien en Guinée (cette maladie n'avait pas encore été détectée par les acteurs dans la zone avant le projet) en plus de celle du mildiou. Il est impossible que la lutte contre le flétrissement bactérien soit efficace sans la participation de tous les acteurs impliqués. Le premier acteur devant être le gouvernement et les agents de la DNPV, qui doivent appliquer des mesures contraignantes aux agriculteurs pour que la maladie ne se propage pas aux parcelles et périmètres (et aux autres régions de culture) encore indemnes de la maladie. Cette maladie pourrait avoir un impact économique important car la pomme de terre, génératrice de revenus importants pour les agriculteurs, ne sera plus cultivable dans la région. Des recommandations concernant cette maladie ont été intégrées dans le GBP de production élaboré et ont fait partie des formations pour les publics cibles clés.

Dans le cadre de l'élaboration du GBP sur la culture de la pomme de terre, les experts avaient constaté qu'il n'y avait pas de laboratoire disponible en Guinée pour doser les métaux lourds et les résidus de pesticides afin d'avoir un regard sur les aspects susceptibles d'affecter la qualité des produits.

« (...) Ça coûte cher d'acquérir les équipements mais ça coûte aussi cher en matière de santé publique si la problématique des résidus n'est pas contrôlée ; j'attire l'attention des autorités sur deux sujets importants que sont le sol et les ennemis des cultures (...) »

Dr. Lanciné Traoré,
Expert en phytopathologie ayant participé à la rédaction du GDB PDT

Le projet a permis de confirmer la pertinence de l'équipement du laboratoire d'analyse des sols et du laboratoire de protection des végétaux qui permettront de répondre à deux thématiques importantes pour le contrôle phytosanitaire et la sécurité alimentaire à savoir la gestion durable des sols et la lutte contre les ennemis des cultures. Dans ce contexte, la DNPV-DS a soumis ses besoins en équipements et en renforcement de capacités dans le cadre d'un nouveau projet financé à hauteur de 90 millions d'euros par la Banque Mondiale pour la sécurité sanitaire. L'une des composantes dudit projet dont le budget est estimé à 17 millions prévoit la construction et la rénovation-réhabilitation de plusieurs laboratoires dont deux du ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

Sur le plan institutionnel, le projet STDF a selon les responsables de la DNPV-DS permis d'améliorer l'engagement du personnel et son implication dans les activités de la direction.

« (...) Deux choses motivent un employé. Il s'agit de la rémunération et du plan de carrière. A travers les activités du projet, les renforcements de capacités, les cadres ont compris l'impact que cela aura sur leur carrière professionnelle et se sont davantage impliqués dans les activités de la DNPV-DS (..) »

Abou Doumbouya,
Directeur Adjoint de la DNPV-DS

5 QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 Genre

Bien que les questions de genre aient été intégrées de manière transversale dans le projet, elles n'ont pas constitué un objectif spécifique de la mise en œuvre. Des efforts pour tenir compte des besoins et des opportunités liés à la dimension genre ont permis d'intégrer la participation des femmes dans toutes les activités pour lesquelles cela a été possible.

Il convient aussi de rappeler qu'au niveau du ministère de l'Agriculture dont fait partie la DNPV-DS, l'aspect genre est pris en compte avec un objectif d'atteindre 50% des postes de responsabilité dirigés par des femmes. Le ministère de l'Agriculture est aujourd'hui à 38% de postes de responsabilités dirigés par des femmes. Aussi 100% des 7 femmes cadres de la DNPV-DS ont participé à au moins une activité de renforcement de capacité. Par ailleurs, il est à noter la création du Fond d'Appui aux Activités Économiques des Femmes et Filles (FAEFF) en juillet 2022, exerçant

sous la tutelle technique du ministère de la Promotion Féminine de l'Enfance et des Personnes Vulnérables et sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances.

Sur la même problématique, dans le cadre du développement de sa politique genre, le COLEAD est attentif à favoriser la participation des femmes aux activités mises en œuvre et une « stratégie et un plan d'action genre » est en cours de mise en œuvre au sein du COLEAD. Des initiatives concrètes incluent la participation des femmes aux différents événements de renforcements de capacité dans la mesure du possible, démontrant ainsi une démarche inclusive et égalitaire tout au long du projet. A titre d'exemple, 57% des 260 producteurs de pomme de terre formés à la suite de l'élaboration du GBP et son imagier était des femmes.

« (...) Dans l'identification des producteurs devant participer aux séances de sensibilisation sur les messages clés du Guide de Bonnes Pratiques en culture de pomme de terre, le COLEAD m'a demandé d'identifier davantage de femmes ; j'étais obligé de demander aux encadreurs de reprendre les listes initiales pour identifier plus de femmes. A la session de sensibilisation à Tangama par exemple il y avait 33 femmes sur 40 participants (...) »

Mamadou Kegna Baldet,
Expert local, coordinateur de la sensibilisation des producteurs

5.2 Environnement, biodiversité et changements climatiques

Sans une évaluation environnementale spécifique du projet, il est difficile de mesurer son impact exact sur l'environnement. Néanmoins, l'environnement et les changements climatiques ont été pris en compte dans l'exécution des activités.

Le projet a intégré les préoccupations environnementales dans la rédaction du Guide de Bonnes Pratiques pour la pomme de terre, en alignant les méthodes sur les avancées scientifiques et réglementaires en matière de protection de l'environnement.

La prise en compte de la dimension environnementale s'est également reflétée dans le renforcement du système de surveillance, avec une augmentation des stations météorologiques et des parcelles d'observation, fournissant ainsi des données scientifiquement valides aux opérateurs.

A la suite de la phase pilote du système d'avertissement du mildiou, le projet a permis d'identifier les variétés résistantes et des produits de protection des plantes plus efficaces pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement, en limitant l'usage abusif de produits dont l'efficacité est incertaine. Le système d'avertissement développé montrant des limitations pendant la saison des pluies, et n'atteignant pas l'objectif initial de réduire la fréquence des traitements phytosanitaires, le projet a initié des essais d'efficacité de produits phytosanitaires en collaboration avec une firme Européenne et l'institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) et la DNPV-DS. Dans le cadre du projet, des fongicides devant servir aux essais ont été acquis et envoyés en Guinée et une demande d'homologation a été introduite auprès du ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

À l'avenir, le système d'avertissement en combinaison avec des PPP efficaces et des variétés résistantes devrait contribuer à diminuer l'impact environnemental de la production de pommes de terre, tout en améliorant les conditions de vie des communautés agricoles.

6 APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les taux de décaissement à la clôture du projet sont les suivants :

- 92 % pour la contribution STDF
- 88 % pour la contribution via la valorisation des activités mises en œuvre à travers du programme FFM-SPS
- 0% pour la contribution nationale

Le taux de décaissement pour la contribution nationale est nul car a DNPV-DS n'a pas pu soutenir les activités suivantes :

- Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons (A 2.4.1)
- Réhabilitation et extension des locaux du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia). (A 2.4.2)
- Acquisition de matériel informatiques et renforcement du matériel d'inspection et de traitements phytosanitaires (A.2.4.3)
- Acquisition de matériel informatique et bureautique et renforcement des équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires. (A2.4.4)

La contribution légèrement moins importante que prévue du programme FFM-SPS (taux de décaissement final à 88 %) est liée au décaissement plus rapide que prévu au niveau du programme, qui s'est clôturé en décembre 2023. Certaines activités prévues sous le programme FFM-SPS ont été réalisées sous un autre programme intra-ACP, le programme Fit For Market Plus (FFM+) financé par l'Union européenne en collaboration avec l'Organisation des Etats ACP (OEACP) et n'ont pas été prises en considération ici. Parmi les activités menées sous le programme FFM-SPS, citons le développement de cours en ligne en période de crise sanitaire et la prise en charge partielle de l'élaboration des guides de bonnes pratiques (A2.3.1 et A2.3.2).

De manière générale, le budget STDF a subi des réallocations budgétaires découlant des deux phases de prolongation, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des activités requises en tenant compte de la réactivité et de la capacité d'absorption des appuis. Afin d'optimiser la mise en œuvre des activités et de s'adapter au contexte en perpétuelle évolution, certaines réallocations ont été opérées.

En effet, certaines activités n'ont pas été exécutées :

- Les essais pour la lutte contre le mildiou (homologation de produits phytosanitaires et/ou couplage avec le système de surveillance actuel) n'ont pas pu être mis en œuvre (A.2.2.3) : En effet, nous avons proposé de mettre en œuvre des essais d'efficacité visant à homologuer des produits de protection des cultures plus adaptés. Ce genre d'activité est complexe car il nécessite d'identifier les solutions techniques adaptées, de mobiliser l'intérêt du fabricant pour l'homologation et la distribution dans le pays cible ainsi que la mobilisation des autorités et de la recherche locale pour l'attribution d'une autorisation temporaire d'importation et la mise en œuvre des essais. Le COLEAD a réussi à réunir l'ensemble des acteurs autour de la table en un temps très court (1.5 mois et un contrat a été signé entre le COLEAD et l'IRAG le 3 août 2023). Il avait été convenu de mettre en œuvre l'essai d'efficacité de deux fongicides en période humide qui est plus favorable au développement du mildiou et donc à l'évaluation des produits testés. Cependant, en raison d'un retard dans le choix des sites, la période indiquée pour réaliser les essais a malheureusement été dépassée. L'IRAG a notifié tardivement le COLEAD de son incapacité de mettre en œuvre l'essai dans le temps imparti et dans les conditions d'infestation nécessaires. Les essais n'ont pas été réalisés comme prévu, et, par conséquent, les formations (A3.2.2) qui devaient suivre ces essais n'ont pas été dispensées. Ces essais ont été programmés et seront réalisés par le COLEAD sous FFM+.
- L'assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées n'a pas été réalisée car les entreprises répondant aux critères n'ont pas pu être identifiées (A 3.6.3).
- Certaines activités ont également été abandonnées pour éviter les doublons avec d'autres initiatives, telles que la formation des agents aux postes frontières aux procédures d'échantillonnage et d'inspection (A3.5.1) où des efforts ont été réorientés pour éviter des chevauchements avec le programme SYRIMAO.

De plus, certaines activités ont consommé moins de budget que prévu, notamment :

- L'activité de "mise en place d'une unité de formation interne au sein de la DNPV-DS pour assurer le maintien des compétences" a nécessité moins de budget grâce aux efforts pour diminuer les frais de logistique (A.3.3.2)

- La fréquence des rencontres d'informations et d'échanges entre la Direction et les services déconcentrés a été moins importante que prévu avec pour conséquence des frais moindres pour cette activité (A.4.1.2)
- La "Journée internationale de la santé végétale" (A 4.1.6) a également consommé moins de budget que prévu.

Les montants non- utilisés ont été réalloués pour aller plus loin dans des activités à valeur ajoutées telles que :

- La mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la Direction de la DNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 (A.2.6.1)
- La réalisation de supports pédagogiques et didactiques pour la Formation de formateurs aux bonnes pratiques pour la culture de la pomme de terre. (A.3.6.2)

Il est à noter également que le budget pour la coordination COLEAD a été revu à la hausse en raison de la période d'incertitude entre les deux coordinateurs nationaux qui a nécessité plus d'implication que prévue de la part du staff COLEAD. Cela a été répercuté aussi bien dans le budget STDF en réallouant une partie des montants non-utilisés mentionnés plus haut que dans le budget FFM-SPS. De plus, une partie de la coordination des activités en Guinée a également été absorbée à travers du programme FFM+.

Tableau 2 : Situation financière

	STDF	FFM-SPS	Gouvernement Guinée	Total
Budget total du projet (€)	502 982,23	131 501,01	102 121,72	736 604,46
Montant total reçu à ce jour (€)	377 235,00	115 624,26	NA	492 859,26
Montant total des dépenses à ce jour (€)	460 582,97	115 624,26	NC	576 207,23
Fonds à recevoir (€) *	83 347,97	NA	NA	83 347,97

7 DIFFICULTES, RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Les principales difficultés rencontrées se situent autour de l'instabilité institutionnelle due aux crises politiques et à la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 pendant une bonne partie du projet.

7.1 Instabilité institutionnelle

La Guinée a connu pendant la période couverte par le projet de nombreuses manifestations politiques qui ont rendu le déplacement des personnes et la tenue de certains événements difficiles. Un coup d'état en septembre 2021 a plongé durant des semaines la mise en œuvre du programme dans une certaine incertitude. Il a réduit sensiblement la capacité de notre partenaire principal, la DNPV-DS, mais aussi d'autres parties prenantes publiques comme l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée à prendre des décisions et à entreprendre les activités nécessaires pour la bonne exécution du projet.

La mise en œuvre du projet a également connu un changement dans la coordination au niveau de la DNPV-DS en cours d'implémentation.

7.2 Pandémie COVID-19

A l'instabilité institutionnelle s'est ajoutée la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus qui a également rendu déplacements et rassemblements de personnes complexes, voire interdits. Pendant la pandémie COVID-19, certaines activités de terrain se sont poursuivies, soit en petit groupe de travail, soit via des outils digitaux (webconférences, formations vidéo, e-learning ...).

- **Mesures d'atténuation**

Les dispositions opérationnelles prises par le COLEAD visant à minimiser l'impact de la situation sanitaire sur ses activités d'appui au secteur horticole ACP se sont notamment traduites par une digitalisation d'activités de renforcement des capacités. Il est néanmoins important de noter que dans le cadre de la Guinée, la participation des agents de la DNPV-DS aux formations et réunions organisées en ligne est difficile à cause de la faible connectivité.

- **Pour l'assistance technique** : l'expertise nationale est toujours préférée et lorsque l'expertise nationale n'est pas disponible, le renforcement des capacités a été organisé comme dans le cas de l'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques : deux experts nationaux ont été formés pendant 8 semaines sur la méthodologie et ont mis en route l'activité. Dans d'autres cas, lorsque l'intervention d'un expert régional/international a été jugée nécessaire, celui-ci travaille en tandem avec un expert national, ce qui permet de renforcer les compétences nationales ; cela a été le cas pour le travail sur la révision de la loi phytosanitaire ;
- **Pour les formations** : les formations ont été organisées en ligne durant les périodes critiques. Le COLEAD a développé sa plateforme d'apprentissage en ligne et a renforcé les capacités des experts en formation afin qu'ils puissent développer et organiser leurs formations à distance. Quand nécessaire, il a été proposé de financer des données 4G pour les participants afin de leur assurer une bonne qualité de formation. Comme les participants ont tendance à manquer de motivation lorsqu'ils travaillent seuls à distance, de petits groupes de travail ont été organisés dans le respect des règles sanitaires pour favoriser le travail de groupe ;
- **Pour les ateliers** : les ateliers ont été organisés sur place, en suivant les règles du pays en termes de nombre maximum de participants et de respect des distances. Un masque, du gel hydroalcoolique et du savon ont été fournis pour nettoyer les mains des participants et réduire les risques de propagation. Les mesures Covid-19 ont été rappelées au début de chaque atelier. Les ateliers ont été animés par un expert national et lorsque c'était nécessaire, un expert régional/international est intervenu à distance via le système Zoom

7.3 Ressources humaines et collaboration

L'un des principaux freins à l'organisation de certaines activités du projet a été l'insuffisance des ressources humaines au niveau de la DNPV-DS, dans la mesure où plusieurs cadres sont assez brusquement partis à la retraite suite aux changements politiques dans le pays. Les difficultés en matière de ressources humaines ont aussi affecté la communication avec la DNPV-DS et la coordination sur place. Il est à noter qu'à plusieurs reprises, le manque de réactivité aux demandes d'informations, aux propositions de réunions et à la validation des activités proposées a ralenti la mise en œuvre des activités.

7.4 Autres difficultés

D'autres défis rencontrés dans la mise en œuvre sont les fluctuations de taux de change et l'incapacité de la DNPV-DS à préfinancer certaines activités. De plus, sur certaines activités, le COLEAD a rencontré d'énormes difficultés à récupérer les pièces justificatives d'activités exécutées sur la base de paiement d'avances, ce qui a rendu les clôtures administratives et financières très chronophages. La faible connectivité internet a été également l'un des freins à la fluidité de la communication et à la mise en œuvre des activités de renforcement de capacité à distance.

8 COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION

Le volet communication et sensibilisation du projet STDF/PG/498 a été pris en charge par le département Information et Communication du COLEAD. Les activités conduites sur la période s'inscrivaient dans les lignes directrices du projet et ont contribué à l'atteinte de son objectif dans

ce domaine, à savoir, encourager le partage des connaissances liées au champ d'action du STDF et accroître la visibilité du projet vis-à-vis des cibles :

- Gouvernements des pays en développement (agriculture, santé et commerce)
- Partenaires et donateurs du STDF
- Autres partenaires de développement et programmes d'aide au commerce pertinents
- Organisations internationales/régionales compétentes
- Secteur privé
- ONG et universités

Les groupes cibles du STDF sont aussi ceux du COLEAD. Ils correspondent à un total d'environ 8000 contacts individualisés auxquels ont été adressés des flashes infos et des newsletters. Les activités organisées ont fait l'objet de publications spécifiques sur les réseaux sociaux (principalement Facebook, Twitter (X)), LinkedIn) tout au long de la mise en œuvre du projet. Le Logo du STDF a également été intégré dans l'ensemble des supports de formation, d'information et de communication du COLEAD, édités sur la période (papeterie et digital). Les posts spécifiques au projet sont accompagnés de l'hashtag #STDFGuinée (24 mentions) et/ou #STDF (5 mentions). Aussi le logo a été repris sur les stands du COLEAD aux différents événements et activités presses, notamment à Fruit Logistica lors des éditions 2020 et 2021. Le logo a été également associé à l'ensemble des publications d'outils (papier et digitaux) multiprogrammes du COLEAD.

En termes de communication autour des activités du projet c'est environ :

- 18 publications d'actualités sur le site News du COLEAD
- 16 publications Facebook
- 13 publications LinkedIn
- 9 tweets sur la Twitter (X)
- 5 vidéos de promotion des activités du projet ou de promotion d'une filière avec mention du logo du STDF

Les publications spécifiques au projet ont été accompagnés de l'hashtag #STDFGuinée (près de 32 mentions au total sur les réseaux sociaux et le site d'actualité). Le logo STDF est régulièrement repris sur les activités multiprogrammes du COLEAD accompagné de l'hashtag #STDF ; L'hashtag #STDFGuinée accompagne uniquement les publications spécifiques au projet STDF Guinée. 6 publications au total (STDF Guinée et STDF) ont été faites sur les sites d'actualité et réseaux sociaux sur la période.

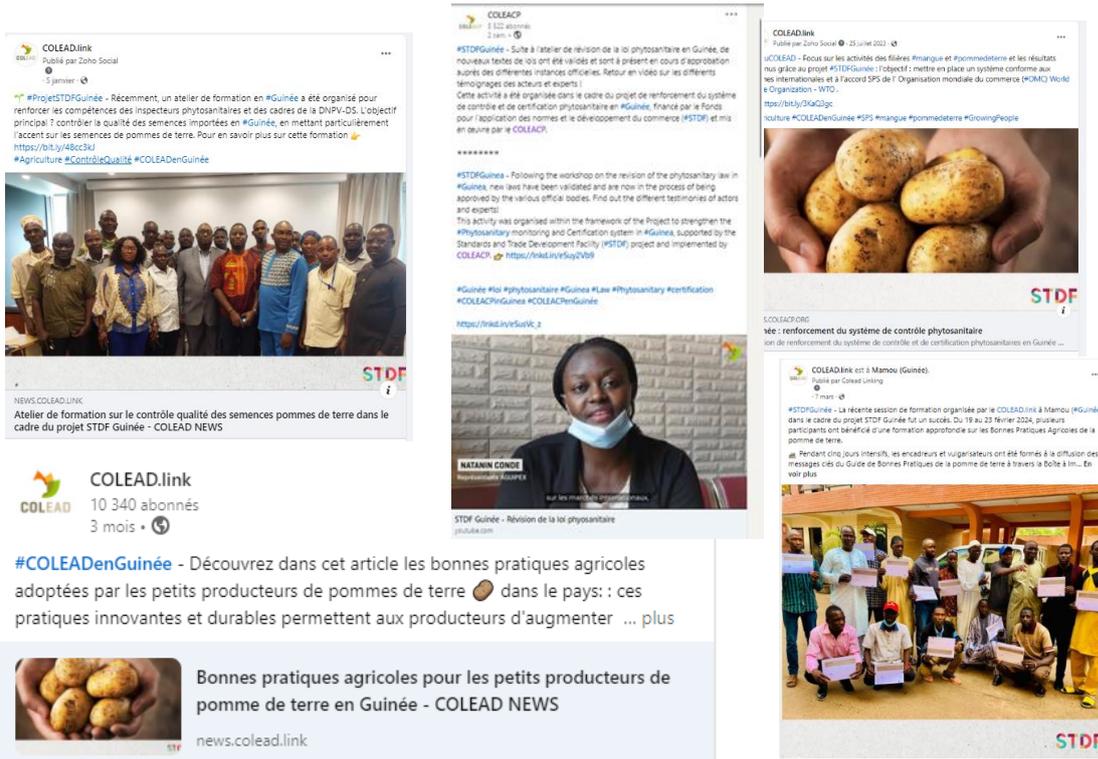


Photo 9 : Exemples de communications sur les différentes plateformes (A)

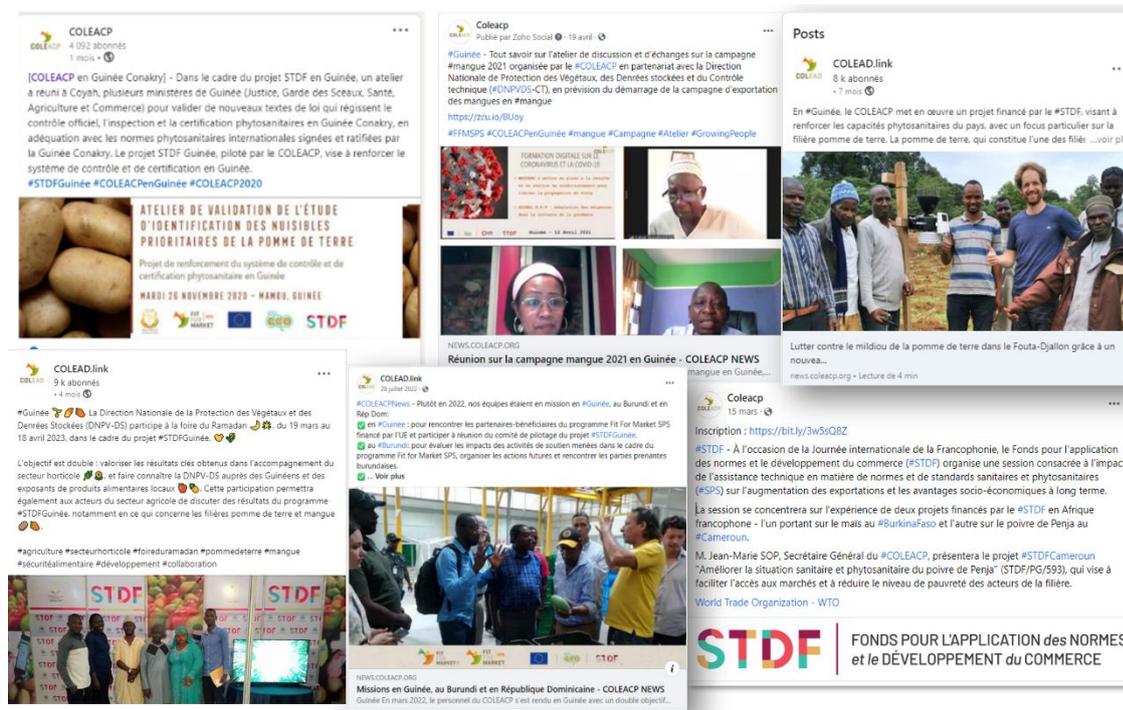


Photo 10 : Exemples de communications sur les différentes plateformes (B)

Des supports de communication ont également été élaborés à savoir deux cartes de visite du projet, des roll-up, un feuillet de présentation de 8 pages, 5 banderoles pour divers ateliers et activités.



Photo 11 : Exemples de banderoles produites dans la mise en œuvre des activités

À la suite de la crise de la COVID-19, le COLEAD a continué de digitaliser son offre de formation, notamment par la réalisation de capsules vidéo de présentation des parcours de formation (52) ainsi que de vidéos de formation à proprement parler (135) (toutes avec logo STDF).



Photo 12 : Quelques exemples de production vidéo

Quelques témoignages récoltés auprès de différents acteurs lors de la clôture du projet

(...) les agents au port et à l'aéroport ont pu mettre en pratique les connaissances reçues et effectuent mieux leur travail avec un meilleur travail de contrôle ; les entreprises ont été formées de même que les pisteurs et les collecteurs (...)

*Mamadou Condé,
Agence Guinéenne de Promotion des exportations (AGUIPEX)*

(..) sur le terrain avec le CARAH, nous avons constaté que les producteurs faisaient les traitements à l'aveugle sans tenir compte de différents paramètres ; les encadreurs ont été formés dans toute la moyenne Guinée et avec les sensibilisations les producteurs ont commencé par contrôler la maladie ; on a même eu l'Imam qui est venu participer à la sensibilisation des producteurs (...) ce qui nous aussi surpris, ce sont les jeunes filles qui veulent développer des activités agricoles qui sont venues participer aux sensibilisations (...)

Kegna Baldet, Expert formateur

(..) nous remercions le projet d'avoir accepté travailler avec le projet SYRIMAO à un moment où il n'y avait plus de fonds disponibles (...) l'appui à l'élaboration et à la soumission du dossier mangue à l'UE a été l'un des aspects positifs de ce projet (...)

YATTARA Karifa, Coordinateur du projet SYRIMAO et agent de la DNPV-DS

(...) je tiens à remercier le projet STDF pour les perspectives qui ont été identifiées à la suite de sa mise en œuvre, notamment les essais d'efficacité et les essais variétaux ; le mildiou est apparu en 2016 au moment où la production hivernale supplantait la production en période sèche (...) la production en période sèche stagne et si les essais d'efficacité sont concluants, la production hivernale va reprendre et la pomme de terre va inonder la Guinée et même la sous-région (...)

Mamadou SYLLA, Président de la Fédération des planteurs du Fouta Djallon (FPFD)

(..) Nous au ministère, nous sommes satisfaits des résultats du projet STDF et nous remercions le coordinateur, les consultants qui se sont dévoués sans oublier notre partenaire le COLEAD (...)

Pierre Kamano, Directeur du Bureau de stratégie et de développement du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

9 DURABILITÉ ET SUIVI

Il est difficile de prédire avec certitude la pérennité et la durabilité des actions et acquis d'un projet, car cela dépend de nombreux facteurs tels que l'engagement continu des parties prenantes, la disponibilité de financements et de ressources humaines, les évolutions du marché et de l'environnement réglementaire entre autres. Néanmoins, il est possible de présumer que les activités suivantes contribueront à la durabilité du projet après sa clôture.

Suivi de l'adoption de la loi phytosanitaire ainsi que les textes d'application : la DNPV-DS a la charge du suivi de l'adoption des textes par les autorités gouvernementales ; en effet, le circuit de validation des textes de loi est bien connu par la DNPV-DS qui doit porter cette proposition auprès des instances gouvernementales concernées afin de permettre l'application effective de la loi en conformité avec la CIPV.

Renforcement de capacités des acteurs du secteur public et du secteur privé : le renforcement des compétences techniques des inspecteurs de la DNPV-DS, des vulgarisateurs de structures d'appui publique (SERPROCA) et privée et du personnel des opérateurs ;

Surveillance de la filière mangue : consolidation du système de surveillance de la mouche des fruits, crucial pour les exportations de mangues, avec un renforcement de la base de données et l'organisation d'un système pérenne de suivi des notifications d'interceptions ;

Renforcement des acteurs de la filière pomme de terre : sur la filière pomme de terre, deux (2) experts formateurs nationaux ont été renforcés dans la méthodologie de collecte et d'analyse des données nécessaire à la rédaction de GBP et dans la transmission de messages clés grâce à des méthodes pédagogiques. Ces formateurs ont été formés par des formateurs internationaux et régionaux lors de différentes séances de coaching. Ils pourront utiliser ces nouvelles compétences acquises dans le cadre d'autres activités et d'autres domaines en Guinée. Les fédérations de la filière

pomme de terre (principalement l'UGAS et la PFPD) ont été associées à chacune des étapes d'élaboration du GBP jusqu'à sa validation finale. Leur adhésion à ce GBP devrait assurer la durabilité des activités menées autour de celui-ci. La dissémination des messages clés de ce GBP s'est faite par la mise à disposition de supports de formations (boîte à images et guide du formateur) qui pourront être reproduits localement selon les besoins futurs. Par ailleurs la formation de formateurs au sein des fédérations de pomme de terre et les sensibilisations des producteurs leur permettra de poursuivre leurs formations de manière régulière au-delà du projet.

Maintenance des stations météorologiques du système d'avertissement du mildiou : une mission a permis d'installer de nouvelles stations en remplacement des pilotes endommagées et assurer la maintenance leurs maintenance ; les techniciens des organisations de production de pomme de terre ont été formés à la maintenance des nouvelles stations et ont la charge de l'installation et à l'entretien des nouvelles stations

Essai d'efficacité pour le contrôle du mildiou de la pomme de terre : à la suite de l'évaluation du système d'avertissement du mildiou un protocole a été élaboré pour la réalisation d'essais en vue d'améliorer le contrôle du mildiou de la pomme de terre en Guinée. Les produits phytosanitaires ont été rendus disponibles en Guinée dans le cadre du projet STDF et une demande d'homologation a été introduite par la firme BELCHIM à qui le COLEAD a proposé de collaborer en organisant les essais d'efficacité nécessaire à l'homologation. Les essais étant reportés à juin 2024, après la fin du projet STDF Guinée, le COLEAD a proposé de reprendre ces essais sous le programme FFM PLUS. Le COLEAD est également en contact avec ENABEL (coopération belge) et pourrait être impliqué dans la mise en œuvre de leur nouveau programme en cours d'élaboration pour la Guinée. Ce programme couvre notamment la filière pomme de terre et la participation du COLEAD à ce programme présente une opportunité claire de pérenniser et de poursuivre certaines activités initiées sous le programme STDF ;

Système d'audit interne : dans le cadre de l'appui à la mise en place du référentiel ISO 17020, des agents de la DNPV-DS ont été formés à l'audit interne pour la mangue mais pourra être élargi aux filières pomme de terre, anacarde et ananas. La DNPV-DS pourrait continuer à utiliser le même système sur d'autres filières d'intérêt.

Unité de formation interne : cinq cadres de la DNPV-DS ont été accompagnés à la mise en place d'un système de formation interne afin de pérenniser les acquis du projet.

Autres projets du COLEAD : de manière transversale, les actions pourront être pérennisées par l'intervention du COLEAD à travers d'autres projets (FFM PLUS) ou à travers des collaborations avec d'autres projets actifs sur les chaînes de valeurs traitées par le projet STDF Guinée.

La DNPV -DS a été informée à plusieurs reprises de la possibilité d'introduire une demande d'appui auprès du programme FFM Plus et le lien pour compléter le formulaire en ligne a été partagé avec les responsables.

10 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les enseignements tirés du projet STDF/PG/498 en Guinée soulignent l'importance de renforcer les capacités internes, de stimuler les collaborations efficaces, d'intégrer des technologies innovantes et de gérer efficacement les défis opérationnels. D'autres éléments d'apprentissage sont mentionnés dans la section 7 : "Difficultés, risques et mesures d'atténuation". En capitalisant sur les succès et en adressant les contraintes identifiées, les résultats du projet pourront aussi servir de modèle pour d'autres initiatives similaires à travers le monde.

Renforcement des capacités institutionnelles : la création d'une unité de formation interne au sein de la DNPV-DS s'est avérée être une initiative cruciale pour garantir la continuité des compétences malgré les départs à la retraite. Cela permettra d'institutionnaliser la formation continue, renforçant ainsi la résilience organisationnelle et contribuant à la rétention du personnel qualifié ;

Collaborations et Synergies Public-Public et Public-Privé : l'élaboration du GBP avec l'implication des faïtières, du ministère de l'Agriculture et des ONG a facilité une collaboration efficace entre les services publics et les organisations professionnelles. Cette approche a assuré une adoption plus large du GBP et a renforcé l'engagement des acteurs privés dans les initiatives de qualité et de sécurité alimentaire ;

Utilisation de technologies innovantes : l'introduction d'un système d'avertissement du mildiou de la pomme de terre basé sur des données météorologiques et un modèle informatique et suivi par les techniciens des faitières et du service de conseil agricole (SERPROCA) a été un succès. Ce système a non seulement amélioré la surveillance du mildiou de la pomme de terre mais a sûrement renforcé la confiance des agriculteurs envers les conseils agronomiques ;

Soutien à la durabilité : le renforcement des capacités locales à travers des coachings assurés par des experts internationaux a assuré une appropriation durable des compétences locales. Les formateurs nationaux formés sont désormais équipés pour continuer à dispenser des formations et à apporter leur expertise au-delà du projet, assurant ainsi une pérennité des efforts de développement.

11 RECOMMANDATIONS

Pour consolider les acquis du projet, des recommandations ont été identifiées et il est nécessaire que la DNPV-DS et les autres acteurs concernés les mettent en œuvre pour que les acquis engrangés grâce au projet STDF/PG/498 soient pérennisés. Pour continuer à relever les défis du contrôle phytosanitaire en Guinée :

- Il faudra que la DNPVS-DS s'assure du suivi de l'avant-projet de loi portant protection phytosanitaire en République de Guinée pour qu'elle soit soumise auprès des instances gouvernementales concernées afin de permettre l'application effective de la loi en conformité avec la CIPV ;
- Les rencontres de la Direction de la DNPV-DS avec ses services déconcentrés initiées dans le cadre du projet STDF doivent se poursuivre afin de continuer de partager les défis rencontrés à tous les niveaux pour le contrôle phytosanitaire en Guinée ;
- Il est vivement recommandé que la DNPV-DS consolide l'unité de formation interne composé de cinq (5) agents et s'appuie sur elle pour la pérennisation des formations reçues dans le cadre du projet STDF mais aussi le renforcement et l'actualisation des capacités du personnel de l'organisation ;
- La DNPV-DS, l'IRAG et la Fédération des Planteurs du Fouta Djallon (FPFD) devront se coordonner pour s'assurer que les essais d'efficacité qui n'ont pas pu être opérationnalisés dans le cadre du projet STDF puissent être réalisés afin d'apporter des solutions durables à la lutte contre le mildiou de la pomme de terre ; d'ores et déjà le COLEAD et ses partenaires ont sécurisé les partenariats et le financement nécessaires pour la réalisation de ces essais ;
- La question du flétrissement bactérien identifié sur certains périmètres de production de pomme de terre dans le cadre du projet devrait faire partie des priorités des autorités au vu des dégâts économiques que cette maladie peut entraîner pour toute la filière ;
- La FPFD devra continuer à suivre la dynamique du mildiou à travers les différentes stations météo acquises et installées dans le cadre du projet via ses encadreurs qui ont été formés ;
- La FPFD devra continuer la dissémination du GBP de la pomme de terre à travers la boîte à image (20 exemplaires ont été mis à disposition) et le guide de l'animateur conçu à cet effet en se reposant sur ses encadreurs qui ont été formés et coachés dans le cadre du projet ;
- La DNPV-DS devra continuer sa démarche de recherche de financement pour juguler les défis identifiés dans la mise en œuvre du projet notamment les manques d'infrastructures et équipements de laboratoire de protection des végétaux.

Il est important que les autorités compétentes et les opérateurs privés s'approprient les résultats positifs obtenus grâce au projet STDF/PG/498 en vue d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable en Guinée.

12 ANNEXE

1. *La version actualisée du cadre logique, contenant les résultats réellement obtenus pour chaque indicateur du projet ;*
2. *Le rapport financier final signé ;*
3. *La liste des principaux documents produits dans le cadre du projet (par exemple manuels de formation, codes de bonne pratique, etc.) ;*
4. *La liste des principaux ateliers de formation, activités de sensibilisation, voyages d'étude, etc. organisés dans le cadre du projet (y compris les dates, les lieux, le nombre de personnes (H/F) bénéficiant des activités ;*
5. *La liste des principales personnes (y compris les noms et coordonnées) impliquées dans le projet dans l'organisation de mise en œuvre, d'autres partenaires, organisations bénéficiaires, etc. ;*

—